

Décret n° 98-189 DU 18 Juin 1998
portant nomination du directeur de la coopération
au ministère des hydrocarbures

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98-84 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère des hydrocarbures ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

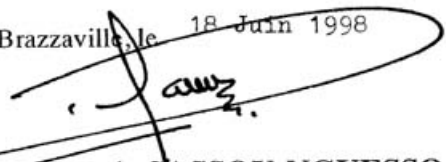
DECRETE :

Article premier.- Monsieur *NDINGA-REASSI Jérôme* est nommé directeur de la coopération au ministère des hydrocarbures.

Article 2.- Monsieur *NDINGA-REASSI Jérôme* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

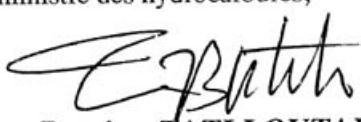
Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur *NDINGA-REASSI Jérôme*, sera inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

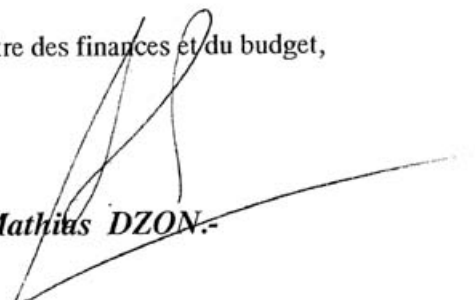

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,


Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le ministre des finances et du budget,


Mathias DZON.-